



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
vexin val de seine

COMPTE-RENDU de la SÉANCE ORDINAIRE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du MERCREDI 13 JUIN 2007.

Date de convocation : 7 Juin 2007.

PRÉSENTS : M. Guy-Antoine de LA ROCHEFOUCAULD, 1^{er} Vice-Président, Mme Ghislaine LAPCHIN – de POULPIQUET, 2^{ème} Vice-Président, M. Jacques PREVEL, délégué de la commune d'AMENUCOURT, M. Georges BIGOT, délégué de la commune de CHAUSSY, M. Marc LOVISI et M. Patrick HUBER, délégués de la commune de CHERENCE, Mme Josiane BAUDRY et M. Denis DESDOITS, délégués de la commune de HAUTE-ISLE, M. Alain QUENNEVILLE, délégué de la commune de LA ROCHE-GUYON, Mme Dominique HERPIN-POULENAT, déléguée, et M. Emmanuel HELLOT, délégué suppléant, de la commune de VETHEUIL, M. Serge BILLOUE, délégué de la commune de VIENNE-EN-ARTHIES et M. Benoît HARANGER, délégué suppléant de la commune de VILLERS-EN-ARTHIES.

ABSENTS : M. Jean-Pierre POTEZ, Président, M. Antoine PETEL, délégué de la commune d'AMENUCOURT, M. Claude VIDAL, délégué de la commune de CHAUSSY et M. Jean-François RENARD, délégué de la commune de VILLERS-EN-ARTHIES.

POUVOIR : de M. Antoine PETEL à M. Jacques PREVEL.

M. Marc LOVISI a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président ouvre la séance à 20h00.

1- PRÉSENTATION par la M.S.A. de l'ENQUÊTE de POPULATION à RÉALISER pour la MARPA.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président donne la parole à Mme Anne-Marie CHAGNAT et Mme Caroline BIS représentantes de la M.S.A..

Avant de présenter l'enquête de population à réaliser, Mme CHAGNAT souhaite que soit créé un comité de pilotage comprenant un représentant de chaque commune qui sera chargé de superviser la construction de la M.A.R.P.A..

Ensuite, Mme CHAGNAT présente le planning prévisionnel de l'enquête de population qui se déroulera de septembre à décembre comportant notamment des réunions publiques, avec les professionnels de santé, les communes extérieures impliquées dans ce projet,

Cette enquête est destinée aux personnes de 70 ans et plus. Le panel à interroger correspond à la moitié de la population sur chaque commune, soit un total de 192 personnes sur le territoire de la communauté.

D'ici le mois de septembre, les communes doivent recruter leurs enquêteurs, qui seront formés par la M.S.A. mais non rémunérés.

Le questionnaire, d'une durée de 45 minutes n'est pas nominatif ; cependant, Mme Dominique HERPIN-POULENAT précise qu'il comporte des données indirectement nominatives, une déclaration préalable auprès de la C.N.I.L. devra donc être effectuée.

Mme Ghislaine LAPCHIN - de POULPIQUET, dans un souci de discrétion, propose l'échange entre les communes des enquêteurs.

Les délégués souhaitent revoir à la baisse le temps de l'enquête ; après discussion, Mme CHAGNAT fera parvenir le calendrier mis à jour.

Etant donné le nombre de places créées, les membres du conseil communautaire souhaitent informer les communes de SAINT-CYR-EN-ARTHIES, GUERNES et SAINT-MARTIN-LA-GARENNE de la mise en place de la MARPA mais sans les impliquer, pour ne pas avoir une liste d'attente trop importante.

Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD remercie Mme CHAGNAT et Mme BIS de leur intervention.

2- LECTURE et APPROBATION du COMPTE-RENDU de la RÉUNION du 31 MARS 2007.

M. Georges BIGOT tient à ce que soient mentionnées quelques remarques :

- tout d'abord, la commune de CHERENCE n'a pas participé au vote, ses délégués titulaires et suppléants étant absents,
- le potentiel du stationnement des deux projets implantés sur la commune de VETHEUIL sera-t-il suffisant, d'autant qu'il n'a pas été chiffré,
- enfin, il souhaite que sur le territoire de la communauté une répartition harmonieuse des actions soit respectée.

Le compte-rendu est alors approuvé à l'unanimité des membres présents.

3- ELECTION d'un VICE-PRESIDENT chargé des AFFAIRES de la PETITE ENFANCE, du PERISCOLAIRE, des SENIORS et de la SECURITE PUBLIQUE en REMPLACEMENT de M. CHAMBRION

Monsieur le 1^{er} Vice-Président, rappelle que M. Cyril CHAMBRION, ayant démissionné de ses fonctions de 1^{er} Adjoint au Maire et de Conseiller municipal de la Commune de VÉTHEUIL n'est plus de ce fait délégué intercommunal et 3^{ème} Vice-Président.

La commune de VETHEUIL a désigné un nouveau délégué intercommunal : M. Michel COTILLON.

L'organe délibérant étant à nouveau complet, Monsieur le 1^{er} Vice-Président invite le Conseil Communautaire à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du troisième Vice-Président qui sera chargé des affaires de la petite enfance, du périscolaire, des seniors et de la sécurité publique.

Il fait un appel à candidature : Mme Dominique HERPIN-POULENAT se porte candidate.

Les délégués décident à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Il en ressort le résultat suivant :

Nombre de votants (présents + pouvoir) :	14
Nombre d'abstentions :	1
D'où Nombre de suffrages exprimés :	13

Mme Dominique HERPIN-POULENAT a obtenu 13 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des voix, Mme HERPIN-POULENAT est proclamée troisième Vice-Président chargé des affaires de la petite enfance, du périscolaire, des seniors et de la sécurité publique.

4- POSITION de la COMMUNAUTE de COMMUNES relative au « PROJET PISCINES » (courrier de M. PICHERY)

Monsieur le 1^{er} Vice-Président, rapporte les propos du courrier de M. PICHERY relatif au projet piscines dans le territoire du Vexin. Il souhaiterait que ce projet soit étudié non pas au niveau communal ou intercommunal mais plutôt au niveau de « secteur » afin de pouvoir déterminer les zones d'implantations les plus judicieuses.

En ce qui concerne notre communauté, un tel équipement serait envisagé sur le secteur de Magny-en-Vexin.

Il souhaite savoir si la C.C.V.V.S. souhaite adhérer à un tel projet.

Les membres du conseil communautaire expriment à l'unanimité leur réserve et souhaitent qu'une étude quant au potentiel de fréquentation soit réalisée ainsi qu'une estimation du coût du fonctionnement et de l'investissement occasionné par ce type de projet.

5 – DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE : QUESTION POSEE par la COMMUNAUTE de COMMUNES des PORTES de l'EURE

Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD explique que la communauté de communes des Portes de l'Eure sollicite de la part de notre communauté l'autorisation de proposer l'organisation et la vente de voyages et séjours incluant des prestations sur notre territoire.

Les membres du conseil communautaire se demandent si cette décision est du ressort de la C.C.V.V.S., les monuments proposés à la visite étant publics ou privés et non pas intercommunautaires.

Le sujet étant complexe, ils souhaitent de plus amples explications en proposant une rencontre avec des représentants de la communauté de communes ainsi qu'auprès de Cap Tourisme et du Parc Naturel Régional du Vexin Français.

Cette question sera donc mise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil Communautaire.

QUESTIONS DIVERSES

➤ PUBLICATION INTERCOMMUNALE

Monsieur Alain QUENNEVILLE trouve scandaleux que les administrés, après bientôt deux ans d'existence, n'aient toujours pas reçu une communication afin de présenter la communauté de communes bien que « financée » par l'intermédiaire de leurs impôts locaux.

Il aurait souhaité, en attendant la publication du journal intercommunautaire, que soit pris modèle sur les publications intercommunautaires afin de réaliser une plaquette succincte à destination des administrés.

Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD précise que dans un courriel récemment aux étudiants, il expliquait l'embarras dans lequel est actuellement la C.C.V.V.S. et qu'il souhaitait obtenir leur devis actualisé et savoir s'ils étaient toujours intéressés par notre projet. Cependant, il tient à faire remarquer que le Conseil Communautaire a changé au moins trois fois d'avis retardant aussi le processus de création de la publication.

➤ **GYMNASE de BRAY-ET-LÛ**

Monsieur Alain QUENNEVILLE explique qu'il a participé à une réunion avec M. PREVEL, M. PAUL, Mme HERPIN-POULENAT et des représentants de l'ADEME relative aux prescriptions HQE du futur gymnase, sachant que l'ADEME subventionne à hauteur de 50% la maîtrise d'oeuvre.

M. PAUL a donc cherché un maître d'œuvre spécialisé HQE. Sa recherche a été infructueuse, la maîtrise d'œuvre, d'environ 12%, d'un projet d'un million d'euros n'intéresse personne.

La solution s'oriente maintenant vers le choix d'un programmiste qui établira pour le maître d'œuvre un dossier complet sur les normes HQE à respecter.

Une réunion fin juin entre les différentes communes concernées sera organisée pour faire le point.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président lève la séance à 22h20.